

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE
D'ASSERMENTATION DU CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ
DE RADISSON, TENUE À « LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE LA
LOCALITÉ DE RADISSON », SITUÉE AU 171 AVENUE DES
GROSEILLERS, LE JEUDI 20 NOVEMBRE 2025, À 18H45.**

Personnes présentes :

M. Yves Pelletier, conseiller
M. Roger Duchesne, conseiller
M^{me} Manon Provencher, conseillère
M. Sylvain Audy, conseiller
M. Sébastien Lebrun, président du conseil local

Est absent :

Monsieur Nabil Boughanmi, président d'élection, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2025-SE -1

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18H54, par M. Sébastien Lebrun, président du conseil local, qui souhaite la bienvenue aux élus du conseil local et rappelle l'objet de la séance : assermentation des membres élus à la suite des élections municipales de novembre 2025.

2025-SE-2

Mot du président du conseil local – bienvenue aux nouveaux membres du conseil

M. le président du conseil local prononce les mots suivants :

« Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je déclare ouverte cette première séance spéciale du nouveau conseil local de Radisson, à la suite des élections municipales tenues le 2 novembre dernier.

Au nom de toute la population, je tiens à féliciter chaleureusement les nouveaux élus qui se joignent à notre équipe. Votre engagement à servir la communauté de Radisson est précieux, et je suis convaincu que votre énergie, vos idées et votre sens du devoir contribueront à faire progresser notre localité.

Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude aux membres sortants — Mesdames Suzanne Pelletier et Judy Boissonneault ainsi qu'à M. Aurèle Gravel — pour leur dévouement exemplaire et l'ensemble du travail accompli au cours de ces dernières années.

Ensemble, nous poursuivrons nos efforts pour assurer le bien-être de nos citoyens, développer nos services et préserver la vitalité de notre communauté. Bienvenue à vous tous et au plaisir de travailler en équipe pour Radisson. »

Sébastien Lebrun, président du conseil local

2025-SE-3

Mot du président d’élection

M. Boughanmi félicite tous les élus pour leur succès et souligne l’importance de leur engagement envers la population. Il rappelle que le serment d’office marque le début officiel de leur mandat et constitue un engagement solennel à respecter les lois et règlements municipaux.

« Je profite de cette occasion pour adresser mes plus sincères félicitations à l’ensemble des élus à la suite de la dernière élection. Je souhaite également remercier chaleureusement les anciens membres du conseil local pour leur contribution et les années de service qu’ils ont consacrées à la population. »

2025-SE-4

Assermentation des membres du conseil local – Mandat 2025-2029

ATTENDU QUE les conseillers des postes 1 et 2, M. Yves Pelletier et M. Roger Duchesne, ainsi que le président du conseil local, M. Sébastien Lebrun, ont été proclamés élus par acclamation (sans opposition) le 30 octobre 2025 ;

ATTENDU QU’en vertu de l’article 313 de *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, toute personne élue doit, dans les trente (30) jours suivant la proclamation de son élection, prêter le serment d’office selon la formule prescrite par la loi, son mandat commençant au moment de ce serment ;

ATTENDU QUE les postes de conseillers(ères) no 3 et no 4 étaient en élection le 2 novembre 2025, et que les personnes candidates et le nombre de votes obtenus étaient les suivants :

No. Sièg	Personnes candidates	Nombre de votes
3	Manon Provencher	33
	Robert Dallaire	33
4	Sylvain Audy	37
	Martine Beaucage	30

ATTENDU QU’en vertu de l’article 255 de la LERM, après l’expiration du délai prévu à l’article 264 pour demander un nouveau dépouillement ou un nouveau recensement des votes, et en l’absence d’une telle demande, le président d’élection proclame élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de votes pour chacun des sièges ;

ATTENDU QUE le 4 novembre 2025, le président d’élection, M. Nabil Boughanmi, a proclamé élu, M. Sylvain Audy au siège no 4, conformément aux résultats officiels du scrutin du 2 novembre 2025 ;

ATTENDU QUE le 15 novembre 2025 Mme Manon Provencher est proclamée élue à la suite d’un tirage au sort, en raison d’égalité de votes.

EN CONSÉQUENCE,

Le président d’élection, M. Nabil Boughanmi, confirme l’assermentation des membres du conseil local élus pour le mandat 2025-2029, conformément à l’article 313 *de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*.

ASSERMENTATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL LOCAL

Le président du conseil local a prêté serment qu’il exercera ses fonctions avec honnêteté et justice, dans le respect de la loi et du Code d’éthique et de déontologie des élus municipaux de la Localité de Radisson, et qu’il s’engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de son mandat.

M. Sébastien Lebrun, président du conseil local, assermenté le 4 novembre 2025

Déclaration faite sous serment devant moi à Radisson, le 4 novembre 2025.

Nabil Boughanmi, président d’élection

ASSERMENTATIONS DES CONSEILLERS

Les membres du conseil local ont prêté serment qu’ils exerceront leurs fonctions de conseillers avec honnêteté et justice, dans le respect de la loi et du Code d’éthique et de déontologie des élus municipaux de la Localité de Radisson, et qu’ils s’engagent à respecter les règles de ce code applicables après la fin de leur mandat.

Nom	Siège	Date d’assermentation
Yves Pelletier	no 1	29 octobre 2025
Roger Duchesne	no 2	4 novembre 2025
Manon Provencher	no 3	15 novembre 2025
Sylvain Audy	no 4	4 novembre 2025

Les déclarations sous serment ont été faites individuellement devant le président d’élection, à Radisson, le 29 octobre ainsi que les 4 et 15 novembre 2025.

Nabil Boughanmi, président d’élection

Les registres officiels et les formulaires relatifs à l'assermentation sont signés et authentifiés par le président d'élection M. Nabil Boughanmi

2025-SE-6

Levée de la séance

CONSTATANT QUE l'assermentation des élus est terminée ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Audy

R2025-SE-663

ET RÉSOLU QUE le président du conseil local déclare la séance spéciale d'assermentation levée à 18H56.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Sébastien Lebrun
Président
Localité de Radisson

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier
Localité de Radisson

Nancy Guyon
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James